

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 janvier 2023

*Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée*

**Déclaration du groupe de la CGT**

Traiter le sujet du cannabis avec toute la complexité de cette plante a été une découverte pour bon nombre d'entre nous.

A partir d'une acculturation permise par les nombreuses auditions de qualité et variées, du dialogue et écoute respectueux, la commission temporaire a trouvé collectivement comment aborder ce sujet de société dans toutes ses dimensions.

Elle a relevé le défi de prendre en compte l'ensemble des enjeux. La production, la transformation, la distribution, et bien sûr les usages, avec leurs risques mais aussi les effets bénéfiques tant thérapeutiques que pour la construction ou le textile.

Un travail sérieux a évité le piège du simplisme idéologique, du pour ou contre la dépénalisation ou la légalisation du cannabis dit récréatif.

L'avis conjugue des mesures d'urgence afin de réduire les injustices avec des préconisations portant la nécessité de répondre par une politique de santé, fondée sur la prévention et l'éducation afin de protéger, accompagner les usagers, en particulier les plus jeunes, ainsi que leurs familles.

Rappelons sans détours que le cannabis est une drogue, avec des taux de THC en augmentation constante aux effets particulièrement nocifs pour les moins de vingt-cinq ans. Aussi cet avis n'est pas un appel à la libéralisation débridée du cannabis, mais bien à un encadrement de sa légalisation.

L'échec des politiques de prohibition et de répression depuis les années 1970 impose une autre issue que le statu quo ou la fuite en avant de mesures encore plus répressives. L'audition des forces de police et de la magistrature a témoigné de l'impossibilité d'agir avec efficacité. Voici la formule d'un inspecteur : « on nous demande de vider l'océan avec une petite cuillère trouée ». Tout est dit. Aussi, en conscience et en responsabilité, cet avis propose de construire un autre équilibre de l'action.

Un équilibre qui se déploie dans une refonte des politiques publiques de santé et d'éducation, une répression sans frémir des trafics, et une légalisation encadrée.

La CGT approuve aussi les préconisations pour sécuriser toute une filière agricole par la traçabilité et la maîtrise de cette plante. En effet, que ce soient les semences ou la production du chanvre utile, maîtriser et contrôler la production est indispensable pour échapper au marché avec ses dérives de rendement et de rentabilité financière.

Les impacts sociaux, économiques, l'insécurité dans certains lieux et quartiers ont également été explorés avec des propositions concrètes qui répondent à l'urgence de la situation.

A partir de l'exploration de l'ensemble de ces problématiques, l'avis propose de changer de paradigme, en régulant et maîtrisant, de la production à la distribution commerciale, et en réorientant les moyens vers la prévention.

C'est bien tout un écosystème qui conduit le CESE, sans banaliser l'usage du cannabis, à proposer de sortir du statu quo pour aller vers une légalisation encadrée.

La CGT a voté l'avis sans réserve.